

PROVINCE DE QUEBEC

MRC DE LA MATAPÉDIA

MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

**DÉCISION SUR UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE**

Avis de ce qui suit est donné, en l'absence du directeur général et secrétaire-trésorier, par la soussignée secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Sayabec :

QU'IL y aura séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sayabec le mardi 27 août 2019 à compter de 19 h 30 au centre communautaire de Sayabec, situé au 6, rue Keable à Sayabec ;

QU'AU cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure numéro DPDRL190113 de madame Nicole Morin.

Nature de la demande :

Le propriétaire désire rendre conforme la localisation du garage dérogeant de l'article 7.4.3 du règlement de zonage 2005-04. Le garage a fait l'objet d'une demande de permis en 2012 et a été construit une fois le permis émis. Il se trouve à ± 5.11 m et ± 6.8 m de la ligne avant de terrain au lieu de 7 m comme le stipule le règlement.

Raison de la demande :

Le propriétaire souhaite vendre sa propriété. Elle doit pour cela rendre son garage conforme à la réglementation en vigueur. Défaire le garage ou le reculer représenterait un coût élevé. Son garage empiète de ± 1.89 m et ± 0.2 m dans la marge avant de terrain prévue à 7 m.

Identification du site concerné :

16, rue Rioux à Sayabec

QUE tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAYABEC, CE 9 AOÛT 2019



Chimène Ngomanda
Secrétaire-trésorière adjointe